

Communiqué de presse
24 septembre 2018

Fermeture au public du Parc aux daims de Châteauvillain

Par arrêté du 13 septembre 2018, Nicolas Lacroix, Président du Conseil départemental de la Haute-Marne, a décidé de fermer au public le Parc aux daims à compter **du lundi 1^{er} octobre 2018 et jusqu'au dimanche 3 mars 2019**, afin d'éviter tout phénomène dangereux pour les visiteurs à l'occasion de trois évènements importants.

D'abord, comme tous les ans, la période de rut qui se déroule entre fin septembre et début novembre, rend nécessaire la fermeture au public pour des raisons de préservation de l'espèce et de quiétude des animaux pendant ce cycle important de reproduction.

Ensuite, des travaux forestiers seront en cours de préparation dès la fin de cette année, rendant ainsi le Parc potentiellement dangereux pour le public.

Enfin, le Conseil départemental doit procéder à la préparation et à la réalisation des opérations de régulation de la population de daims et procéder aux prélèvements qui permettront de se mettre en conformité avec la réglementation.

Conscient des désagréments occasionnés par cette fermeture et de l'attachement du public aux animaux présents dans ce parc, le Conseil départemental de la Haute-Marne (direction de l'environnement et de l'agriculture au 03.25.32.85.71) reste à la disposition des habitants pour toute information complémentaire.

Contacts presse :

Conseil départemental de la Haute-Marne

Adrien Guéné, directeur de cabinet – Tél. 03 25 32 88 02 – adrien.guene@haute-marne.fr

Alexandra Ménétrier-Duaygues, responsable communication – Tél. 03 25 32 88 38 – amd@haute-marne.fr

Site internet : www.haute-marne.fr